



DECISION D-2026-04
Marché de travaux de construction d'un Pôle
Culturel à Potigny –
Avenant n°2 aux lots 3 et 6

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°56/2020 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 d'élection du Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°78/2024 du Conseil Communautaire du 19 septembre 2024 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation, la conclusion et l'exécution de marchés publics ;
- Vu la décision n°D-2025-04 du 23/01/2025 décidant d'attribuer les marchés de travaux (16 lots) pour la Construction du Pôle Culturel à Potigny ;
- Vu la décision n°D-2025-08 du 04/02/2025 décidant d'annuler partiellement la décision n°D-2025-04 et attribuant le lot n°5 à la société SOPROBAT pour la Construction du Pôle Culturel à Potigny ;
- Vu la décision n°D-2025-14 du 03/04/2025 décidant de conclure un avenant n°1 avec les titulaires des lots n°1 à 16 pour la Construction du Pôle Culturel ;
- Vu la décision n°D-2025-19 du 19/05/2025 décidant de conclure un avenant n°2 avec le titulaire du lot 14 pour la Construction du Pôle Culturel ;
- Vu la décision n°D-2025-34 du 31/07/2025 décidant de conclure un avenant n°2 avec le titulaire du lot 01 pour la Construction du Pôle Culturel ;
- Vu la décision n°D-2025-57 du 02/12/2025 décidant de conclure un avenant n°2 avec le titulaire des lots n°2, 5 et 7 pour la Construction du Pôle Culturel ;
- Considérant la nécessité de prendre en compte différents ajustements techniques ;
- Considérant les sommes qui seront inscrites au budget Principal 2026 de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

DECIDE

ARTICLE 1

De conclure :

- un avenant n°2 au **lot 3 SERRURERIE – CHARPENTE METALLIQUE** avec la société JM BON pour des ajustements techniques pour une moins-value de 1 015,00 € HT portant le montant du marché de 123 075,64 € HT à 122 060,64 € HT ;
 - soit une moins-value de 0,82 % par rapport au montant du marché de base ;
 - objet : thermolaquage de cinq poteaux ;

- un avenant n°2 au lot 6 MENUISERIES INTERIEURES avec la société **EIFFAGE** pour la prise en compte d'une réorganisation interne et d'ajustements techniques liés à des observations du bureau de contrôle pour un montant de 4 000 € HT portant le montant du marché de 70 447,43 € HT à 74 447,43 € HT ;
 - soit une plus-value de 5,68 % par rapport au montant du marché de base ;
 - objet : réorganisation interne et ajustements techniques ;

ARTICLE 2

Le montant global du marché de Construction d'un Pôle Culturel à Potigny (lots 1 à 16) est porté de 2 119 894,43 € HT à 2 122 879,43 € HT, soit 2 547 455,32 € TTC, soit une évolution du marché de base HT de 3,42 %.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 3/02/2026

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la publication le 6/02/2026

Et de sa transmission en Préfecture le

3/02/2026

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL

